

Alerte de présence de CRM de substitution

ISAPAYE CONNECT

Une alerte est mise en place afin d'informer le gestionnaire de paie, à l'ouverture d'un dossier, de la présence de CRM de substitution dans des DSN antérieures.

1. TYPE DE CRM DE SUBSTITUTIONS

Lorsqu'un dépôt a généré au moins un CRM **124**, **125** ou **132**, l'utilisateur peut accéder à leurs détails via le bouton [...] du dépôt.

L'ouverture de la modale [Comptes-rendus] affiche un tableau en lecture seule listant les comptes-rendus disponibles.

Contenu selon le type de CRM :

CRM 124 – Compte-rendu métier URSSAF CN de rappel

Type : Compte-rendu métier URSSAF CN de rappel

Émis le : date d'émission du CRM

Émis par : **URSSAF - CN**

État : OK, Avertissement ou Bloquant selon la valeur du CRM

Voir : loupe cliquable permettant la consultation

Télécharger : action de téléchargement du fichier XML

CRM 125 – Compte-rendu métier de rappel (DSN Substitution)

Type : Compte-rendu métier de rappel (DSN Substitution)

Émis le : date d'émission du CRM

Émis par : **MSA**

État : OK, Avertissement ou Bloquant selon la valeur du CRM

Voir : loupe cliquable permettant la consultation

Télécharger : action de téléchargement du fichier XML

CRM 132 – Compte-rendu métier post substitution

Type : Compte-rendu métier post substitution

Émis le : date d'émission du CRM

Émis par : **URSSAF - CN**

État : OK, Avertissement ou Bloquant selon la valeur du CRM

Voir : loupe cliquable permettant la consultation

Télécharger : action de téléchargement du fichier XML

2. DETECTION ET ALERTE A L'OUVERTURE D'UN DOSSIER

A l'ouverture d'un dossier, l'application recherche l'existence d'au moins un CRM de substitution (type 124, 125 ou 132) présent dans une DSN.

Si des CRM éligibles sont trouvés : un message d'alerte est affiché à l'ouverture du dossier.

3. CONTENU ET PARAMETRAGE DU MESSAGE D'ALERTE

Pour chaque CRM 124/125/132 détecté, le message généré est :

" Mise à disposition d'un CRM de Substitution, veuillez consulter le CRM et procéder aux régularisations, si nécessaire "

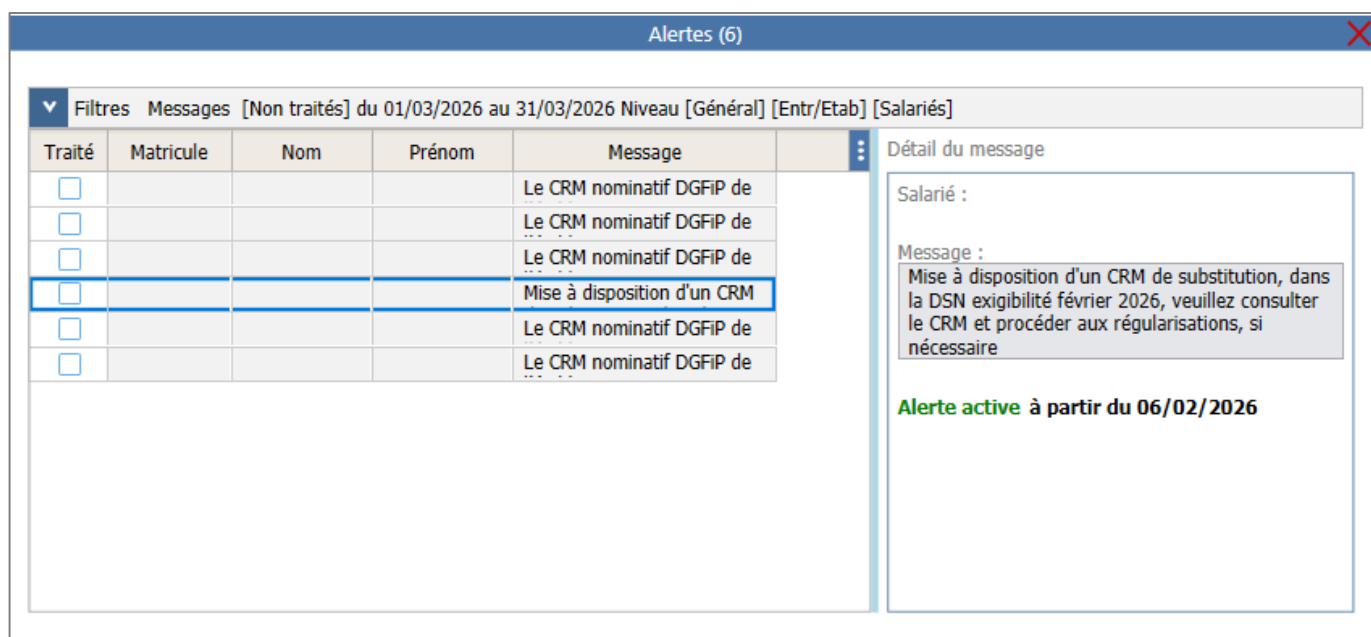
Régime social : vide

Particularité : vide

Condition d'affichage (Commence le) : date du jour

Concerne : l'entreprise de l'établissement associé au CRM

Lieu d'affichage : " lors du choix de l'entreprise "



The screenshot shows a window titled 'Alertes (6)' with a close button (X) in the top right corner. Below the title bar, there is a filter bar with the text: 'Filtres Messages [Non traités] du 01/03/2026 au 31/03/2026 Niveau [Général] [Entr/Etab] [Salariés]'. Below the filter bar is a table with the following columns: 'Traité', 'Matricule', 'Nom', 'Prénom', and 'Message'. The table contains six rows. The fourth row is highlighted with a blue border. To the right of the table is a 'Détail du message' panel. It contains the following text: 'Salarié :', 'Message :', 'Mise à disposition d'un CRM de substitution, dans la DSN exigibilité février 2026, veuillez consulter le CRM et procéder aux régularisations, si nécessaire', and 'Alerte active à partir du 06/02/2026'.

Traité	Matricule	Nom	Prénom	Message
☐				Le CRM nominatif DGFIP de
☐				Le CRM nominatif DGFIP de
☐				Le CRM nominatif DGFIP de
☐				Mise à disposition d'un CRM
☐				Le CRM nominatif DGFIP de
☐				Le CRM nominatif DGFIP de

Détail du message

Salarié :

Message :

Mise à disposition d'un CRM de substitution, dans la DSN exigibilité février 2026, veuillez consulter le CRM et procéder aux régularisations, si nécessaire

Alerte active à partir du 06/02/2026

4. PARTICULARITES PORTAIL JEDECLARE

Les CRM **125** et **132** ne faisant pas partie des fichiers JEDECLARE, dans l'application, lorsqu'un CRM **125** ou **132** est émis de JEDECLARE, aucun message d'avertissement ne sera affiché.

5. QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?

Consulter les CRM transmis par l'URSSAF ou la MSA.

Les premiers CRM doivent être publiés à partir de **Mars 2026** pour les anomalies 2025 non corrigées. Pour cela, il faut vous rendre dans **Déclarations DSN, Envoyer/Editer, compte rendu, Détails** et cliquer sur le CRM portant le nom "**Urssaf CN**" ou "**MSA**" s'il est présent.

Procéder, si nécessaire, aux régularisations sur les bulletins de paie et aux corrections DSN correspondantes dans les délais impartis.

6. QUE FAIT LE LOGICIEL ?

L'application rend les CRM visibles et accessibles à l'utilisateur.

Aucune intégration automatique ni régularisation n'est effectuée par l'application à partir des CRM reçus.

Il n'est pas demandé à l'éditeur de mettre en place des mécanismes d'intégration ou de correction automatique des données.